## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de la Vie Locale Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat 04.13.31.37.58.

## RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

OBJET : ADIL 13 : participation au fonctionnement de l'association pour l'année 2018.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au logement, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'association départementale d'information sur le logement des Bouches-du-Rhône « ADIL 13 » sollicite, au titre de la participation départementale à son fonctionnement général pour 2018, une subvention de  $520\,000$  €

Créée en 2002 à l'initiative du Département, l'association est présidée par Mme Sylvie CARREGA, Conseillère départementale, déléguée au logement.

L'association a intégré de nouveaux locaux situés 15, avenue Robert Schuman à Marseille 2<sup>ème</sup> arrondissement, ouverts au public depuis le 04 décembre 2017.

L'ADIL 13 remplit une mission prévue par la loi d'information gratuite aux particuliers sur toute question touchant au logement et à l'habitat.

L'association effectue également des actions de conseil et d'expertise à destination des responsables et acteurs du logement dans le département, leur propose une veille juridique et des formations, produit des études et participe à plusieurs observatoires.

En 2017, les conseillers juristes et financiers de l'agence ont apporté des conseils à 21 000 habitants des Bouches-du-Rhône.

Les consultations ont été effectuées par téléphone ou directement au siège et dans les 38 permanences assurées dans le département (32 communes desservies) et ont porté sur les thèmes suivants :

- la location (64%);
- l'accession à la propriété (11%);
- l'amélioration de l'habitat (10%);
- la copropriété (7%) et autres (8%).

Toujours en 2017, 2 106 habitants ont été conseillés par le Point Rénovation Information Service de l'agence. Le site internet www.adil13.org a comptabilisé 450 000 visiteurs.

En parallèle l'ADIL a proposé, en 2017 et à destination des acteurs du logement du département :

- une veille habitat et 22 formations, au profit de près de 360 stagiaires ;
- un service SVP, ligne directe réservée aux partenaires : 1 809 consultations ;
- une expertise juridique pour la CCAPEX (prévention des expulsions locatives) et le CODERST (lutte contre l'habitat indigne) ;
- plus de 100 notes et avis juridiques rendus aux partenaires de l'habitat ;

- des études et participations à différents observatoires dont l'observatoire des loyers du parc privé et une contribution au diagnostic du futur Programme Local de l'Habitat (PLH) métropolitain ;
- des diagnostics juridiques et financiers sur des copropriétés pour les collectivités territoriales ;
- des séances de présentation sur l'actualité législative et l'organisation d'une conférence départementale sur l'accession à la propriété dans les Bouches-du-Rhône, le 16 juin 2017 à l'Hôtel du Département.

L'ADIL 13 contribue aux politiques départementales et locales du logement, notamment par l'animation du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et le développement de l'observatoire du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées.

L'association porte également depuis 2016 un dispositif innovant de prévention des expulsions locatives sur le 3<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille, dans le cadre duquel 214 ménages ont été reçus en 2017.

Pour mémoire, l'ADIL 13 est partenaire du dispositif Provence Eco Renov lancé le 30 juin 2016 et accueille dans ce cadre les copropriétaires.

Pour l'année 2018, l'ADIL 13 prévoit de renforcer et développer ses actions et partenariats, notamment par sa contribution aux plateformes de la rénovation énergétique et de l'habitat et un élargissement du dispositif de prévention des expulsions locatives du 3<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille aux arrondissements limitrophes concernés.

Pour l'ensemble de ses activités, l'association, qui emploie une équipe de 18 collaborateurs, prévoit un budget 2018 de 1 830 000 €dont le détail figure en annexe I.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi d'une subvention départementale de 520 000 € pour le fonctionnement 2018 de l'association « ADIL 13 » ;
- m'autoriser à signer avec l'association bénéficiaire d'une subvention supérieure à 23 000 € la convention type prévue à cet effet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL